

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 17.11.2022
. d'affichage : 28.11.2022

N° de la délibération : 2022-219

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 44
. votants : 58

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, VASSENT Christophe, Mmes LARDOUX Catherine, LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, MM. ORIER Francis, DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, Mme GENSE Caroline, MM. URIER Francis, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. HAY Francis.
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
M. VASSENT Christophe avait donné pouvoir à M. LEPERE Didier.
Mme LARDOUX Catherine avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. SALOME André.
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. RIOJA José.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc.

OBJET :

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ATTRIBUEES DANS LE CADRE D'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Comme chaque année, la CCES attribue aux associations sportives des subventions pour les accompagner dans l'organisation de leurs manifestations sportives.

Les associations avaient jusqu'au 31 octobre 2022 pour déposer leurs dossiers sur la plateforme mise à disposition par la collectivité.

Sur avis favorable de la commission « Affaires Sportives » du 03 Novembre 2022 et du Bureau Communautaire,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 56 voix pour,

Ne prend pas part au vote (M. BOITEL Francis),

Non votant (M. LEMAITRE Jean-Pierre),

Accorde les subventions suivantes :

Association	Manifestation(s)	Montant accordé
Canoë Kayak Club Hamois	Sélectif National Sprint du 12/06/22 et Sélectif National classique du 11/06/22	4 000.00 €
Dojo Uraken	Coupe de Picardie du 09/10/22	500.00 €
RC 97	6ème manche Championnat Ligue du 19/06/22 et 7ème manche Championnat Ligue du 04/09/22	1 200.00 €
AS PAYS NESLOIS	Tournoi jeunes des 11 et 19 Juin 2022	693.79 €
US HAM TRIATHLON	Triathlon de la Ville 09/10/22	1 241.53 €
TEAMS SENSAS – LES PECHEURS HAMOIS	Championnat Haut de France des 15 et 16/10/22	150.00 €
TENNIS DE TABLE EPPEVILLOIS	Critérium Fédéral National 2 des 29 et 30/01/22	1 606.68 €
24 HEURES NON STOP	Circadienne + 24H Non-stop des 07 et 08/05/22 + Cross du pont l'Allemagne	1 600.00 €
	TOTAL	10 992.00 €

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,

A blue ink signature is written in a cursive style.

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le



ID : 080-200070985-20221124-DELIB_2022_219-DE